

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 17 FEVRIER 2015

Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le dix-sept du mois de février, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Etaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mmes et MM Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Philippe NEMOZ Adjoints, Anne-Claude BISSONNIER, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Laurent MAREY, Walter MASTON, Martine MÉRIGOT, Catherine MOUILLER, Michel NELY et Céline POMMIER.

Absents : Catherine BAILBÉ, Maud GENOUX et Régis LAURENT

Date de la convocation : 12 février 2015

Secrétaire élue pour la séance : Mme POMMIER

Public : 1 personne

ORDRE du JOUR

. Compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2015

FINANCES : Ligne de trésorerie 2015

VOIRIE : Rue des Marronniers - réseaux secs : maîtrise d'ouvrage confiée au SIEL

DIVERS : S.P.A. - convention, Arche de Noé - convention, SIEL - convention desserte en fibre optique, parc informatique - contrat maintenance

.**QUESTIONS DIVERSES :** Organisation des bureaux de vote pour le 22 et 29 mars

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

N° 2015-09 OBJET : SIEL - AMENAGEMENT RUE DES MARRONNIERS

M. NELY, Conseiller Municipal, responsable de la Commission Energies, Développement durable, expose qu'il y a lieu d'envisager les travaux d'aménagement de la rue des Marronniers.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et le Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente.

Financement : Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation commune
Eclairage public	14 541.00 €	68 %	9 888 €
Dissimulation BTS	54 800.00 €	45 %	24 660 €
GC Telecom	19 670.00 €	100 %	19 670 €
TOTAL			54 218 €

Le Conseil Municipal prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage de "Aménagement rue des Marronniers" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

N° 2015-11 OBJET : S.P.A. – CONVENTION POUR PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Il est rappelé l'obligation pour les communes, en application de l'article L 211-24 du code rural et de la pêche maritime, de disposer d'une fourrière municipale ou de faire appel aux services d'une fourrière établie sur une autre commune.

M. FROMENT, Conseiller Municipal, Responsable de la commission Vie Associative, présente le projet de convention établi par la SPA de Roanne pour l'accueil des chiens errants ou dangereux trouvés sur la commune de Pouilly les Nonains. En contrepartie de cette mission de gestion de fourrière pour chiens, une subvention de 0.20 € par habitant est demandée.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise le Maire à signer la convention avec la SPA de Roanne
- fixe la subvention versée à cet établissement à 0.20 € par habitant.

N° 2015-12 OBJET : ARCHE DE NOÉ – CONFIRMATION PARTICIPATION DE LA COMMUNE

M. FROMENT, Conseiller Municipal, Responsable de la commission Vie Associative, rappelle à l'assemblée la délibération en date du 20 novembre 2014 par laquelle il avait été décidé, à l'unanimité, de verser une participation de 0.20 € par habitant à l'Arche de Noé.

Par courrier en date du 24 novembre, Mme la Présidente a été informée de cette décision. Celle-ci, par courrier en date du 7 décembre, a fait part de son refus quant au montant proposé.

M. FROMENT représente ce dossier et demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité,
- maintient sa proposition de 0.20 € par habitant, d'autant que ce montant correspond à l'attribution faite à la SPA pour l'année 2015,
- demande au Responsable de l'Arche de Noé de bien vouloir signer la convention qui lui a été transmise en novembre 2014 afin que la participation puisse être versée.

N° 2015-10 OBJET : SIEL - DESSERTE FIBRE OPTIQUE - Convention d'occupation du domaine public

M. NELY, Conseiller Municipal, Responsable de la commission énergies, développement durable, présente le projet de convention de mise à disposition du domaine public établi par le SIEL pour le réseau de desserte en fibre optique.

Cela concerne la section AT située route d'Ouches. Il sera implanté un bâtiment (shelter) qui sera un point de mutualisation pour les communes de Pouilly les Nonains, Saint Léger sur Roanne, Ouches, Renaison et Saint Romain la Motte.

La présente convention est conclue pour une durée de 70 ans. M. NELY demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le document présenté.

Considérant l'importance de l'arrivée de la fibre optique dans le Roannais, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention définitive avec le SIEL.

N° 2015-13 OBJET : PARC INFORMATIQUE – CONTRAT DE MAINTENANCE

M. BUONO, Adjoint, rappelle que le Conseil municipal avait autorisé le Maire, à établir un cahier des charges pour la maintenance du parc informatique appartenant à la commune, et à consulter. Le cahier des charges a été transmis à quatre entreprises : EC2i, JYM Info, Infoformation (M. BARDOT) et SPEED Informatique.

Au vu des propositions transmises, un comparatif a été établi. Il est présenté à l'assemblée. Après examen des résultats, l'entreprise JYM Info, moins-disante est retenue.